

Motion des personnels d'éducation sur la réforme dite du « Choc des savoirs » (CA du mardi 6 février 2024)

Nous, équipe pédagogique du collège Georges Mandel à Soulac-sur-Mer, exprimons notre profond désaccord – tant sur le fond que sur la forme – avec les nouvelles mesures concernant le « *Choc des savoirs* » annoncées par le ministère de l'Éducation nationale en décembre 2023.

- Nous nous étonnons tout d'abord qu'on impose aux établissements scolaires la mise en place de ces mesures dans l'urgence, alors qu'**aucun texte n'a à ce jour été publié au Journal Officiel**. Nous rappelons qu'en l'absence de textes officiels, prévalent pour le moment le **Code de l'éducation** et son **article R.421-2**, ce dernier précisant que « *l'organisation en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves* » relèvent de la compétence de l'établissement scolaire et donc de son conseil d'administration. Légalement, nous ne sommes donc pas tenus de mettre en œuvre ces nouvelles mesures tant qu'aucun texte officiel n'est publié pour nous servir de cadre réglementaire.

- En outre, nous déplorons l'**impact négatif** que ces propositions auront **sur l'organisation des enseignements et sur les conditions de travail des enseignants**, rendant encore moins attractif un métier qui peine déjà à recruter :

- Non seulement les **emplois du temps** des enseignants de français et de mathématiques vont se retrouver **considérablement dégradés** par la mise en barrette de leurs cours, mais aussi, par répercussion, les emplois du temps des professeurs des autres disciplines, voire ceux des élèves.

- Les enseignants de français et de mathématiques vont inévitablement devoir, après la rentrée 2025, assumer un **enseignement sur l'ensemble des niveaux** afin d'assurer les alignements nécessaires. Faute d'un nombre de professeurs suffisant dans les matières concernées, ces alignements ne seront d'ailleurs pas toujours possibles dans les petits établissements comme le nôtre, entraînant soit une **augmentation des heures supplémentaires** imposées, soit une **multiplication des postes partagés**.

- Après la rentrée 2025, **la mission de professeur principal deviendra impossible pour les enseignants de français et de mathématiques** : comment, en effet, assurer le suivi et l'orientation d'une classe dont on ne connaîtra qu'une fraction des élèves ? Cet obstacle à la mission de professeur principal constituerait d'ailleurs une « **rupture d'égalité** » dans la fonction publique : « *Il y a violation du principe d'égalité lorsque deux catégories de personnes, dont les situations factuelles et juridiques ne présentent pas de différences essentielles, se voient appliquer un traitement différent ou lorsque des situations différentes sont traitées de manière identique.* » (Arrêt du 16 avril 1997 du Tribunal de Première instance des Communautés européennes)

- Nous voulons également attirer l'attention des parents d'élèves sur les **conséquences néfastes** que pourront avoir ces mesures sur nos élèves si elles sont mises en place telles qu'elles nous sont présentées actuellement. Nous souhaitons tous pour nos enfants **une scolarité et une orientation positives, fondées sur leurs aptitudes** et non sur leurs insuffisances. Or, la mise en place de groupes de niveaux en français et en mathématiques ne correspond en rien à ces valeurs, et tend au contraire à institutionnaliser une véritable **ségrégation scolaire** :

- Tels qu'ils sont actuellement conçus, ces groupes de niveaux vont regrouper, sur un temps inévitablement long, des **élèves en difficulté qui, sans hétérogénéité, avanceront nettement moins vite que les autres groupes**. Comment ces élèves aborderont-ils les notions fondamentales nécessaires dans les autres disciplines en avançant moins rapidement, alors que les autres les auront vues et maîtrisées depuis longtemps ? Comment progresseront-ils suffisamment vite pour espérer atteindre un hypothétique niveau supérieur ?

- La répartition des élèves dans des groupes de niveaux en français et en mathématiques va inmanquablement **détériorer la cohésion du groupe classe**, déjà difficile à obtenir dans des conditions normales. Les élèves des groupes dits « à besoin » risquent d'être stigmatisés par certains de leurs camarades, créant des tensions au sein de la classe dans les autres matières, voire des situations de harcèlement.

- Comme la plupart des études scientifiques menées sur les groupes de niveaux depuis la fin des années 80, celle de Vincent Dupriez et Hugues Draelant (2003) – pourtant brandie (et c'est un comble !) par le gouvernement pour légitimer sa réforme – conclut à leur manque d'efficacité : « *il faut avant tout s'interroger sur le statut de l'institution scolaire et sur sa vocation à faire cohabiter des publics différents. Une réponse affirmative à cette interrogation requiert des établissements largement hétérogènes et invite, dans une large mesure, à former au sein des écoles des classes également hétérogènes.* » (p.162-163). Les chercheurs précisent toutefois : « *À l'intérieur de classes fondamentalement hétérogènes, il est [...] stimulant de créer, **à certains moments**, des groupes plus homogènes qui permettent de s'adapter aux besoins et aux rythmes de différentes catégories d'élèves.* » (p.162). Alors que la mise en place de groupes de besoins homogènes quelques heures par semaine serait moins contraignante et plus profitable aux élèves, la réforme proposée par le gouvernement n'a rien de ciblé, d'épisodique ou de flexible : les groupes seront bel et bien des **groupes de niveaux** et non de besoins, **répartis sur la totalité des heures hebdomadaires de français et de mathématiques**, constitués dès le mois de septembre et modifiables à la marge au mieux deux fois dans l'année. Nous craignons donc que ce nouveau système **renforce les inégalités déjà présentes à l'école**, en pénalisant les élèves les plus faibles ou moyens. Il leur sera en effet **plus difficile de progresser sans la présence régulière d'élèves moteurs et l'émulation collective** qu'elle entraîne, ce que concluent d'ailleurs les chercheurs précités : « *La recherche a montré que les classes de niveau ne permettent pas d'accroître l'efficacité des systèmes scolaires. Elles s'accompagnent, par contre, d'une perte en équité.* » (p.163).

Pour conclure, nous regrettons qu'une telle réforme soit prise une nouvelle fois **sans aucune concertation avec les professionnels de l'éducation** que nous sommes.

- En l'absence actuelle de textes officiels, nous demandons à ce que la réforme dite du « Choc des savoirs » ne soit donc pas prise en compte dans la répartition de la DGH : nous refusons de travailler dans l'urgence et sans cadre réglementaire légal.

- Nous précisons que **nous ne sommes pas contre le principe de travailler en groupes homogènes** en français et en mathématiques, mais nous demandons à ce que la constitution de ces groupes s'effectue pour une fois d'une manière pertinente afin de bénéficier véritablement aux élèves :

- Non pas sur la totalité des heures de mathématiques et de français, mais seulement sur **une ou deux heures hebdomadaires**, pour conserver une dynamique de classe indispensable aux progrès de tous dans ces deux matières.

- Non pas avec des groupes de niveaux définis arbitrairement par des évaluations standardisées, mais avec des **groupes à besoins ciblés**, déterminés par les enseignants eux-mêmes en fonction de leur progression et de leurs évaluations.

- En lieu et place du système qui nous est actuellement proposé, nous demandons **l'ouverture dans notre collège d'une section Prépa-Métiers en 4^e-3^e** qui correspondra mieux aux besoins réels de nos élèves.

Nous exprimons ainsi notre désir de ne pas voir le collège se transformer en instrument officiel de tri scolaire et social, mais au contraire de garantir les mêmes savoirs et la même égalité des chances à tous.

Conformément à **l'article R.421-23 du Code de l'éducation** qui nous en donne le droit, nous demandons que cette motion soit soumise au vote du Conseil d'Administration du mardi 6 février 2024.

L'équipe pédagogique du collège Georges Mandel, le 2 février 2024